

Règlement du Aclimakathon 2025

Préambule

Dans un contexte de changement climatique et de pollution généralisée de l'environnement, nous sommes tous impactés par l'augmentation des maladies, l'érosion de la biodiversité et les menaces sur la ressource en eau qui en résultent. Ainsi, il est impératif de trouver des moyens de s'adapter, en synergie avec notre environnement changeant.

Persuadée que les solutions innovantes se trouvent plus facilement ensemble, et que les citoyens ont un rôle à jouer dans leur développement, la fondation evertéa a décidé d'initier l'organisation du Aclimakathon dont le but sera de trouver des solutions nouvelles (sous forme de concept, application, sites web ou autre) à des problématiques en Santé-Environnement.

C'est dans cet esprits que l' « **Organisateur** » et ses « **Partenaires** » développent et portent l'initiative « **Aclimakathon** » avec pour objectifs :

- **Créer une dynamique de coopération et de dialogue** entre différents acteurs de la région (chercheurs, citoyens, ingénieurs, associations, etc) ;
- **Produire collectivement des solutions techniques et scientifiques innovantes** pour améliorer la santé planétaire ;
- **Sensibiliser** le grand public aux problématiques sociétales et à la culture scientifique

La thématique de ce premier Aclimakathon est '**Evoluer avec l'environnement : développer des outils innovants pour s'adapter mutuellement au changement climatique**' et couvrira 4 grands thèmes :

- Nourrir tout le monde
- Qualité et quantité de la ressource en eau
- Concilier mobilité et santé
- Innovations et énergies nouvelles

Ce règlement est établi afin de fixer les conditions et les modalités de participation des personnes disposant d'un « **Défi** » et d'un « **Projet** ».

Un « **Projet** » consiste à développer une solution qui répond à un « **Défi** » ou une problématique identifiée dans le cadre des 4 grands thèmes proposés.

Article 1 : Définitions

« **Aclimakathon** » : nom de l'évènement comprenant la sélection et les autres étapes décrites dans le présent règlement.

« **Évènement** » : déroulé des 48h d'évènement du « **Aclimakathon** » depuis son lancement (pitchs des défis) jusqu'à la remise des prix qui se déroulera du 06 mars 2026 au 08 mars 2026.

« **Organisateur** » : personne organisant le « **Aclimakathon** »

« **Partenaire(s)** » : personnes soutenant le « **Aclimakathon** »

« Inscrit(s) » : Toutes Personnes inscrites au « **Aclimakathon** » que ce soit

- « **Les porteurs de défis** » qui proposent un défi dans la perspective de développer ce dernier sous forme de projet concret lors du « **Aclimakathon** ».

- « **Les participants** » qui proposent leurs compétences dans le but de participer au développement du projet proposé par le « **Porteurs de défis** ». La participation (« **Inscrit(s)** ») à l'événement est validée après règlement des frais d'inscription et réception de son billet nominatif après inscription sur la plateforme dédiée.

« Défi(s) » : Une problématique en santé-environnement en lien avec les 4 grands thèmes du « **Aclimakathon** »

« Projet » consiste à développer une solution qui répond à un « **Défi** » ou une problématique identifiée dans le cadre des 4 grands thèmes proposés.

« Équipe(s) » : Groupement de personnes, composé de « **Participants** » dont le « **Porteur de défi** », portant un « **Projet** » afin de répondre à un « **Défi** » et le présentant dans le cadre du « **Aclimakathon** »

« Personne(s) ressource » : Personnes expertes dans un domaine et sélectionnées pour appuyer et conseiller les « **Équipes** » dans la création de leurs « **Projet(s)** »

« Lauréat(s) » : « **Équipe** » remportant un des prix pour la réussite du projet du « **Aclimakathon** » à l'issue de ce dernier.

« Jury » : Groupement de personnes désignées pour évaluer les « **Projet(s)** » et sélectionner ceux qui bénéficieront d'une récompense.

Article 2 : Organisateurs et partenaires

- « **Organisateur** »

Le « **Aclimakathon** » a été initié et est organisé par la fondation evertéa, dans le siège social est situé au 3 rue Henry Chalamet, 26000 Valence, représenté par Mme Delphine DELAUNAY, agissant en sa qualité de Directrice générale.

- « **Partenaire(s)** »

L' « **Organisateur** » est soutenu dans l'organisation de l' « **Evènement** » par ses « **Partenaire(s)** » qui sont des acteurs de territoire, sponsors et toute autre entité facilitatrice

Le comité d'organisation, constitué d'un représentant affilié à chaque « **Partenaire** » et des coordinateurs, sera chargé de gérer tous les aspects techniques et de communication, ainsi qu'à la sélection des « **Défis** » et des membres du « **Jury** »

Article 3 : Modalités de participation au « Aclimakathon »

3.1. Inscription des participants

La participation au « **Aclimakathon** » se fait après inscription sur le site de l' « **Organisateur** ».

Le « **Participant** » recevra un accusé de réception sous forme d'un courrier électronique à l'adresse renseignée lors de sa demande d'inscription.

3.2. Conditions de participation des « Participants »

Le « **Aclimakathon** » est ouvert à tous : étudiants, chercheurs, entrepreneurs, citoyens.

Les « **Participants** » seront des personnes physiques, majeures, civilement responsables qui intégreront une « **Equipe** ». Ne seront pris en compte que les personnes inscrites via le formulaire d'inscription disponible sur le site de l'« **Organisateur** » (<https://fondationevertea.org/projet-hackathon/>) pendant l'ouverture des inscriptions entre le 10 décembre 2025 et le 31 janvier 2026, dans la limite des places disponibles.

L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation du présent règlement.

La participation est en **présentiel uniquement**. Une participation financière de 20 (vingt) euros sera demandée aux personnes qui participeront au hackathon. L'inscription est gratuite pour les étudiants, sous réserve de présentation d'un justificatif. L'inscription inclut l'accès aux activités proposées pendant le « Aclimakathon » et la prise en charge des repas, à minima :

- Les dîners du vendredi et samedi,
- Les petits déjeuners et déjeuners du samedi et dimanche.

L'hébergement n'est pas inclus dans l'inscription, cependant l'« **Organisateur** » se propose de jouer le rôle de facilitateur (mise en relation pour hébergement chez l'habitant, liste de logements/ hôtels à proximité).

Les candidats sont tenus d'utiliser leur vraie identité, qui pourra être vérifiée par les organisateurs.

L'« **Organisateur** » se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète ou ne correspondant pas à ses exigences, sans avoir à se justifier.

Le « **Aclimakathon** » se veut un évènement collaboratif, convivial, coopératif, innovant et responsable, où chaque « **Participant** » sera acteur de son bon déroulement. L' « **Organisateur** » se réserve le droit de mettre fin à la participation des « **Inscrits** » en cas de non-respect du présent règlement, ou de comportement inapproprié, nuisant au bon déroulement de l'« **Évènement** » (propos injurieux, prosélytisme, violence, etc)

Le « **Participant** » atteste que sa participation au « **Aclimakathon** » s'effectue sur son temps personnel, en dehors de ses heures de travail, et qu'il n'est ni missionné, ni mandaté par l'entreprise dont il est salarié pour participer au « **Aclimakathon** ».

Dans le cas d'un « **Participant** » mandaté ou missionné par une entreprise dont il est salarié, il doit le faire savoir préalablement à son inscription auprès de l'« **Organisateur** ».

Les « **Participants** » s'engagent à être présents tout au long de l'« **Évènement** », c'est ça dire à être présents sur les 3 jours du hackathon. Toutefois, ils ne sont pas tenus d'être là sur la totalité des plages horaires d'ouverture du site (voir **4.3. Programme détaillé du weekend**) et seront libres de gérer leurs horaires comme ils l'entendent en accord avec le reste de leur « **Equipe** ».

En cas d'incapacité, les « **Participants** » devront le signaler dans les plus brefs délais par courrier électronique à l'adresse contact@fondationevertea.org, et au plus tard 8 jours avant le début de l' « **Évènement** », c'est à dire avant le 30 février 2026.

Les « **Participants** » absents ayant averti l' « **Organisateur** » dans les conditions prévues dans le présent règlement seront remboursés de leurs frais d'inscription.

3.3 Inscription des « Porteurs de défi »

Les « **Porteurs de défis** » seront inscrits directement via la plateforme par l' « **Organisateur** » du « **Aclimakathon** ». Les « **Porteurs de défi** » seront dispensés de s'acquitter des frais d'inscription de 20 euros. Les « **Porteurs de défis** » s'engagent à accepter le présent règlement (acceptation par signature électronique après envoi par l' « **Organisateur** ») et à être présent pendant la durée de l'événement.

Les « **Porteurs de défis** » devront pitcher leur « **Défi** » le vendredi soir (06 mars 2026) avant de constituer une « **Equipe** » de « **Participants** ». Il n'est pas obligatoire pour les « **Porteurs de défi** » de rejoindre l' « **Equipe** » qui travaillera sur leur « **Défi** », mais ils le peuvent s'ils le souhaitent. Dans ce cas, le « **Porteur de défi** » accepte de laisser l' « **Equipe** » s'emparer du sujet et de ne pas imposer sa vision et ses solutions. Dans le cas où le « **Porteur de défi** » ne rejoint pas l' « **Equipe** », il s'engage à ne pas interférer, de quelque façon que ce soit, avec celle-ci pendant la durée de l' « **Évènement** ».

La qualité du pitch conditionnera la motivation des « **Participants** » à rejoindre un « **Défi** ». Si aucun « **Participant** » ne souhaite travailler sur le « **Défi** » proposé par le « **Porteur de défi** », l' « **Organisateur** » ne pourra pas en être tenu responsable. Dans ce cas, s'il le souhaite le « **Porteur de défi** » pourra rejoindre une autre « **Equipe** » et participer au « **Aclimakathon** » en tant que « **Participant** ».

L' « **Organisateur** » pourra proposer aux « **Porteurs de défis** » des séances de préparation au pitch et à la présentation de leur « **Défi** ».

Article 4. Déroulement du Hackathon

4.1. Calendrier

- Lancement appel à défi : 30 septembre 2025
- Fin appel à défi : 15 novembre 2025 – reporté au 28 novembre 2025
- Annonce des défis : 10 décembre 2025
- Ouverture des inscriptions : 10 décembre 2025
- Fermeture des inscriptions : 31 janvier 2025
- Aclimakathon : 06 au 08 mars 2025

4.2. L'évènement

Le « **Aclimakathon** » se déroulera à Valence dans les locaux du DSDA de l'UGA sur le campus Briffaut, au 38 rue Barthélémy de Laffemas, du **vendredi 6 mars 2026 à 18h au dimanche 8 mars 2026 à 16h**.

La soirée de lancement, consistera en une conférence, suivi du pitch des défis par les « **Porteurs de défis** » avant la formation des « **Equipes** » et le début du marathon d'innovation.

Le pitch de présentation des « **Projets** » produits par les « **Equipes** » aura lieu à partir de 14h le dimanche, devant le « **Jury** ». Cette session sera également ouverte au grand public, et sera suivie de la remise des prix des meilleurs projets.

Les « **Equipes** » seront guidées dans leur cheminement par des facilitateurs formés qui passeront régulièrement et feront le lien avec les « **Organisateurs** ». Des « **Personnes ressource** » expertes dans les domaines couverts par les « **Défis** » seront également disponibles durant l'« **Evènement** » pour répondre aux questions des équipes, en présentiel ou en visioconférence.

4.3. Programme détaillé du weekend

Vendredi

18h : Accueil des participants et ouverture du « **Aclimakathon** »
18h30 : conférence d'introduction
19h30 : Pitch des défis
20h : Formation des équipes
20h30 : Dîner et Ice breaker
21h30 : début du marathon créatif
1h : fermeture des portes

Samedi

6h30 : ouverture des portes
9h-18h : possibilité de prendre rendez-vous avec les personnes ressource
10h-14h : passage des facilitateurs dans les groupes
1h : fermeture des portes

Dimanche

6h30 : ouverture des portes
13h : rendu des supports pour les pitchs
14h : pitchs des projets
15h45 : remise des prix
16h : clôture du hackathon

Des activités seront proposées aux « **Participants** » pendant le hackathon. Plusieurs sessions de Tai-Chi / Chi Gong seront proposées le samedi pendant la journée et le dimanche matin. Des mini-conférences en lien avec les sujets des défis ou pour apprendre à faire un pitch pourront également être proposées aux « **Participants** ».

Plusieurs espaces de pause avec thé-café et collations seront mis disposition des « **Participants** » tout au long du weekend.

4.4. Moyens matériels et logiciels

Chaque « **Inscrit** » se présentera avec son propre ordinateur, assuré, disposant des protections nécessaires (antivirus,...), et sera responsables de son matériel pendant toute la durée du « **Aclimakathon** ». Les « **Organisateurs** » déclinent toute responsabilité en cas de contamination virale, de détérioration physique ou de vol du matériel des « **Inscrits** ». L’« **Organisateur** » ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait.

Chaque « **Inscrit** » devra s’assurer avoir les droits pour les logiciels qu’il utilisera, afin de ne pas enfreindre des droits de propriété intellectuelle. La responsabilité de l’« **Organisateur** » ne pourra en aucun cas être engagée en cas de non-respect de cette règle.

Un accès wifi sera fourni aux « **Inscrits** » sur le lieu de l’« **Évènement** ».

4.5. Garanties et responsabilité au cours de l’évènement

Les « **Inscrits** » s’engagent à respecter les consignes de circulation dans les espaces où se déroulera le « **Aclimakathon** » ainsi que les consignes de sécurité qui leur seront indiquées par l’« **Organisateur** » pendant toute la durée de l’« **Évènement** »

Les « **Inscrits** » renoncent à tout recours dirigé contre l’« **Organisateur** » portant sur les conditions d’organisation du « **Aclimakathon** », son déroulement ainsi que ses résultats. Les « **Inscrits** » sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre de l’« **Évènement** » et doivent s’assurer auprès de leur compagnie d’assurance.

L’« **Organisateur** » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le « **Aclimakathon** » à tout moment, en cas d’événement qualifié de force majeure, tels que ceux reconnus par la jurisprudence française, sans qu’il puisse être prétendu à aucune indemnité par les « **Inscrits** ». Sa responsabilité ne saurait être engagé du fait de ces modifications.

Article 5. Critère d’évaluation des « Projets » et propriété intellectuelle

5.1. Evaluation des « projets »

Le « **Aclimakathon** » a pour objectif la réalisation de prototypes opérationnels ou le développement de concepts permettant de répondre aux défis proposés.

Les « **Défis** » traités pendant l’« **Évènement** » auront été validés par le comité d’organisation du Aclimakathon. Une dizaine de « **défis** », entrant dans les 4 thématiques proposées, seront sélectionnés pour être traités durant le « **Aclimakathon** ».

Le « **Jury** », choisi par le comité d’organisation, nominera les « **Equipes** » lauréates.

Le « **Jury** » sera constitué de personnalités locales engagées, de « **Partenaires** » du « **Aclimakathon** », de professionnels ou chercheurs en lien avec la thématique du Hackathon ou d'acteur clé considérés à même d'évaluer les « **Projets** » de manière objective.

Les critères de nomination des lauréats sont les suivants :

- Caractère innovant et originalité de la réponse au « **Défi** »
- Pertinence et retombées environnementales
- Profondeur de la réflexion sur les moyens de mise en œuvre de la solution : usage, faisabilité technique et économique, cohérence avec le contexte local du « **Défi** », etc
- Qualité du pitch et respect des consignes

Le « **Jury** » désignera les lauréats par délibération. Il est souverain dans sa décision, qui ne pourra pas être contestée.

5.2. Propriété intellectuelle

Les « **Porteurs de défi** » ont pour responsabilité de s'assurer qu'ils disposent de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle des solutions présentées, incluant les visuels, dénominations, ou autres signes distinctifs, ou être autorisés à agir au nom et pour le compte du ou des titulaire(s) des droits. Les « **Inscrits** » garantissent les « **Organisateurs** » contre tout recours de tiers à cet égard.

Les « **Equipes** » s'engagent à fournir aux « **Organisateurs** » tout ce qui aura été produit : pitch, prototype et documents de présentation du travail abordant les points suivants :

- ✓ Le défi ainsi que la problématique liée
- ✓ L'équipe (membres, compétences, répartition du travail)
- ✓ La solution proposée (détails techniques, etc)
- ✓ Les moyens nécessaires au développement du projet (financier, humain, technique)

L'« **Organisateur** » s'engage à ce que le droit de paternité de chaque « **Inscrit** » soit respecté, sauf volonté contraire, expressément formulée, de l'« **Inscrit** ».

Pour ce faire, les productions des « **Equipes** » du « **Aclimakathon** » seront publiées sous licence Creative Commons CC BY. Ainsi, toute personne qui réutilisera ces travaux pour les distribuer, les adapter, ou construire à partir du matériel de base, quel que soit le média ou format qu'ils utiliseront, pourra le faire à condition de citer les créateurs, c'est-à-dire les « **Inscrits** » ayant contribué à sa production dans le cadre du « **Aclimakathon** »

Les « **Equipes** » qui le souhaitent pourront abandonner leurs droits sur leur production afin qu'elle entre dans le domaine public (licence CC0), permettant aux personnes qui réutiliseraient le matériel produit de le faire sans conditions.

Article 6. Droit à l'image

En signant le présent règlement, le « **Participant** » ou « **Porteur de défi** » autorise l'« **Organisateur** » à reproduire sur tout support et par tous les procédés, et à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, les photographies ou vidéo le représentant. Les images pourront être exploitées et utilisées directement ou indirectement, sous toutes formes et tous supports

connus ou inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits, et ceux pour le monde entier et sans limite de temps.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Dans le cas où le « **Participant** » ou le « **Porteur de défi** » refuserait toute captation de sa voix et de son image pendant toute la durée du Hackathon, il devra se manifester auprès de l'« **Organisateur** » dès son arrivée sur le site de l'évènement.

Article 7. Données à caractère personnel

La participation au « **Aclimakathon** » nécessite la collecte de données à caractère personnel. Les données personnelles du « **Participant** » font l'objet d'un traitement au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).

Conformément aux dispositions légales, les « **Participants** » disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données les concernant en adressant un mail à : contact@fondationevertea.org.

Article 8. Litiges

Les « **Inscrits** » et l'« **Organisateur** » s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement et du déroulement du « **Aclimakathon** ». Si les « **Inscrits** » et l'« **Organisateur** » ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, les litiges seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun, en conformité avec la loi française.